

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1997-1998

21 OCTOBRE 1997

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1998 (1)

AMENDEMENT DE SEANCE

DEPOSE PAR MME MARECHAL ET CONSORTS

(1) Voir doc. n° 4-II (1996-1997), nos 1 à 8.

Augmenter le poste 33.06 du programme 3 de la division organique 23 de 30 millions (396 millions au lieu de 366 millions).

Diminuer les postes suivants:

— Division organique 04 de: 2,7 millions (95 millions au lieu de 97,7 millions)

— Le poste 52.45 du programme 2 de la division organique 15 de: 10 millions (0 million au lieu de 10 millions)

— Le poste 12.20 du programme 1 de la division organique 20 de: 10 millions (22 millions au lieu de 32 millions)

— Les postes 12.45 et 74.01 du programme 5 de la division organique 21 de: 3,5 millions (0 million au lieu de 3,5 millions)

— Le poste 12.20 du programme 1 de la division organique 22 de: 0,5 million (2 millions au lieu de 2,5 millions)

— Le poste 12.20 du programme 1 de la division organique 24 de: 3,3 millions (9,4 millions au lieu de 12,7 millions)

N. MARECHAL.
M. CHERON.
J.-P. SNAPPE.